

Les compétences traitées dans le cadre du M9 : EDUQUER AUX MÉDIAS

Domaines de compétence	Code	Compétences	Indicateurs
9. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (tice)	9.1.1.	L'enseignant/e connaît les règles de déontologie qui régissent l'usage des technologies de l'information et de la communication	
	9.1.6.	L'enseignant/e est capable d'enseigner aux élèves une utilisation fonctionnelle des outils numériques	
	9.1.7.	L'enseignant/e est capable de conduire les élèves à développer une approche critique, pertinente et civique de l'usage qu'ils/elles font des TICE	
	9.1.9.	L'enseignant/e est amené/e à être vigilant/e et responsable dans l'usage des technologies de l'information et de la communication que font les élèves dans leur travail scolaire	<ul style="list-style-type: none"> – l'enseignant/e questionne les élèves sur leur comportement d'utilisation des TICE – l'enseignant/e présente les opportunités et dangers d'une utilisation des TICE – l'enseignant/e et les élèves établissent p.ex. les règles d'une bonne conduite en ligne
	9.1.10.	L'enseignant/e est amené/e à porter un regard critique et constructif sur son usage des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique pédagogique	